

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle polyvalente à dix-huit heures trente, à la suite d'une convocation en date du neuf juin, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART, Présidente, avec la présence de Monsieur François GAUJÉ, Président du Syndicat de Distribution et de Traitement des Eaux de la Vallée de la Noye

**Etaients présents :**

Pour Dommartin : Madame Fabienne PERONNET, Messieurs Cyrille DOUCHEZ, Sébastien BOILEAU et Alain BOILLY.

Pour Cottenchy : Madame Marie-Christine MAILLART, Messieurs Christian FIRMIN et Hervé NOWAK.

**Absent** : Monsieur Jean-Paul PETIT, excusé.

---

Après avoir fait les présentations avec les délégués de Dommartin nouvellement élus, Monsieur MARMELEIRA Chef de secteur Somme de Suez Eau France, présente le **Rapport Annuel 2019** :

Compte rendu technique :

- Rendement de 74,7% (-3,7% / 2018)
- Volumes prélevés de 35 762 m<sup>3</sup> (-4,7% / 2018).
- Volume consommé de 25 490 m<sup>3</sup> (-8,6% / 2018).
- Longueur totale du réseau : 7.2 kms
- Conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques
- 9 interventions clientèles sur le réseau

Proposition d'amélioration :

- Station de pompage :
  - Sécurisation du site (anti-intrusion)
  - Mise en place d'un déshumidificateur
  - Renouvellement de l'armoire de chloration
  - Remplacement du chloromètre et d'un tuyau au niveau de la chloration, remise en état du portail.
  - Problème récurrent d'humidité dans le local du pompage ce qui provoque de plus en plus de difficultés pour le bon fonctionnement de la chloration.
- Réservoir :
  - Renouvellement porte du réservoir tour

Rapport financier :

- 329 abonnés (173 Cottenchy et 156 Dommartin)
- Volume facturé : 25 490 m<sup>3</sup> (-8,6% / 2018)
- Prix de l'eau TTC : 2,28 € au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Pas de créances irrécouvrables en 2019
- Part fixe délégataire abonnement : 17,22 € HT

## **Point sur la fin de contrat d'affermage**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Syndicat que les compteurs seraient la propriété de Suez, le Syndicat des Eaux doit prévoir de les racheter avant la reprise de compétence par la CCALN.

Deux propositions de prix :

- 18 050 € TTC par SUEZ
- 10 211 € TTC par le SDTE de la Vallée de la Noye

Sur conseil de l'AMEVA, à voir si les compteurs sont bien propriété de SUEZ avec l'aide d'un juriste.

Ci-dessous deux extraits du contrat d'affermage contradictoires :

- Article 22 :

*« La fourniture et la pose du compteur sont à la charge de l'abonné, qu'ils soient posés et fournis par le délégataire ou non, les compteurs font partie intégrante de l'affermage. Ils sont propriété du Délégué, entretenus et renouvelés par le Délégué dans le cadre de sa rémunération prévue à l'article 30.*

*Les compteurs en service au moment de l'entrée en vigueur du présent contrat sont intégrés à l'affermage et maintenus en service aussi longtemps qu'ils assurent un comptage correct, mais ne doivent pas excéder un âge supérieur ou égal à 15 ans. »*

- Article 56 :

*« Les compteurs font partie des installations du service. Ils sont mis à disposition du Délégué au même titre que le reste des installations.*

*Cette mise à disposition n'entraîne pas transfert de propriété au profit du Délégué. »*

## **Tarifs 2020**

Les membres du Syndicat des Eaux décident de maintenir pour 2020 le prix de l'eau qui est de 0,50 € HT au m<sup>3</sup>.

## **Budget Primitif 2020**

Le Budget Primitif 2020 est arrêté aux chiffres suivants :

*Section d'exploitation*

Recettes : 23 400, 00 €

Dépenses : 23 400,00 €

*Section d'investissement*

Recettes : 39 840,00 €

Dépenses : 39 840,00 €

La séance est levée à 20 heures 00.